Insee Analyses
Pays de la Loire

N° 68
Décembre 2018

Au cœur du sport, une forte progression des indépendants à côté des associations

Secteur en croissance et en mutation, la filière sport emploie 14 330 salariés dans les Pays de la Loire en 2015. Elle dégage une richesse de 601 millions d'euros, à laquelle l'industrie contribue majoritairement, notamment l'industrie nautique. Depuis 2008, le noyau du sport change progressivement de visage : les structures permettant de pratiquer du sport se diversifient, avec la montée du secteur marchand à côté des associations et le développement du statut d'entrepreneur. Les entrepreneurs individuels, notamment les micro-entrepreneurs, exercent souvent un emploi salarié en parallèle de leur activité d'indépendant. Dans ce cas, leur activité salariée leur apporte la majorité de leur revenu. Les métiers du sport et ceux de l'animation sont étroitement liés mais leurs fonctionnements diffèrent. Les éducateurs sportifs exercent pendant les deux saisons calquées sur le calendrier scolaire. Les animateurs et les directeurs de centres socio-culturels et de loisirs ont quant à eux des contrats plus courts, en lien avec les vacances scolaires.

Isabelle Delhomme, Valérie Deroin, Insee

En 2015, dans les Pays de la Loire, la filière sport emploie 14 330 salariés, répartis dans 6 500 établissements *(champ, sources et définitions)*. Elle emploie 1,1 % des salariés de la région. La pratique sportive est organisée par les établissements du noyau, soit 88 % des établissements de la filière. Ces établissements exercent des activités d'enseignement de disciplines sportives et de loisirs, de gestion d'installations sportives, de club de sport ou encore de centre de culture physique. Non analysé dans cette étude, le bénévolat participe aussi à la gestion et au développement de la pratique sportive. Outre le noyau, les activités en amont rassemblent la fabrication, la vente et la location de matériel de sport : elles représentent 0,5 % de l'emploi salarié de la région, la plaçant en deuxième position après Auvergne-Rhône-Alpes *(encadré 1)*.

Les Ligériens ont une appétence pour le sport, qu'il soit récréatif ou compétitif. Les Pays de la Loire sont la première région française pour la pratique du sport licenciée, avec 274 licences pour 1 000 habitants contre 234 licences en moyenne nationale en 2017. La promotion de la pratique d'une activité physique pour tous contribue aux politiques de prévention en matière de santé et d'intégration. Elle représente un vecteur de développement économique, notamment avec la diversification des pratiques et la tendance accrue d'accompagnements sportifs individualisés. C'est pourquoi mieux comprendre l'environnement du sport et ses évolutions est un des enjeux de la Conférence régionale consultative du sport, instance de réflexion qui réunit le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les services de l'État.

Dans le sport, le secteur marchand en plein essor

Dans les Pays de la Loire, l'offre de pratique sportive s'accroît et se diversifie, faisant évoluer le modèle économique

1 Dans le sport, fort développement des entreprises individuelles qui se rapprochent désormais des associations

Nombre d'établissements du noyau du sport par catégorie juridique dans les Pays de la Loire

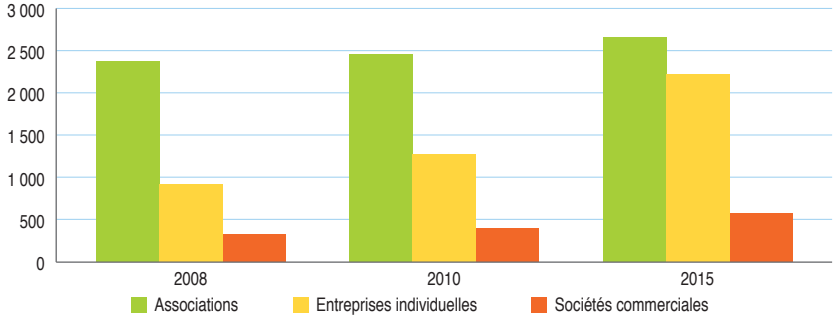

Champ : établissements employeurs ou non employeurs appartenant au noyau du sport.
Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2008, 2010 et 2015.

Région PAYS DE LA LOIRE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Insee

du noyau du sport : le secteur marchand, notamment les entreprises individuelles, se développe plus vite que le secteur associatif. Ainsi, le poids des entreprises individuelles passe de 25 % en 2008 à 40 % en 2015, soit de 950 à 2 240 structures. À l'inverse, celui des associations passe en sept ans de 63 % à 47 % des établissements du noyau du sport, soit 2 670 établissements employeurs ou non employeurs en 2015 *(figure 1)*. Cet équilibrage de la structure économique du sport entre associations et entreprises individuelles est davantage marqué dans la région qu'en France métropolitaine. Plus faible dès 2008, le poids des associations en France métropolitaine baisse de 14 points en sept ans pour atteindre 32 % en 2015. Dans les autres régions de l'Ouest de la France, où le tissu associatif est actif et présent de longue date, l'évolution est identique sur la période 2008-2015. À l'inverse, dans le Sud-Est de la France, l'entrepreneuriat individuel est plus soutenu dès 2008.

Entre 2008 et 2015, en lien avec une pratique croissante du sport et la professionnalisation des loisirs, le développement des établissements est très dynamique (+ 1 800 établissements employeurs ou non employeurs dans les Pays de la Loire, soit + 49 % comme en France métropolitaine).
Le nombre d'établissements d'enseignement de disciplines sportives et de loisirs augmente fortement : il atteint 1 900 établissements en 2015 dans la région, soit + 940 établissements en sept ans. Ceci s'explique notamment par le développement de nouvelles disciplines et méthodes d'enseignement dans le sport (le coaching), et par la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009, régime fiscal simplifié de l'entreprise individuelle. Dans cette activité d'enseignement, travailler pour son propre compte en tant qu'entrepreneur individuel est plus fréquent (85 % des établissements de cette activité, soit 1 610 établissements).
A contrario, les clubs de sport privilégient le statut associatif (96 % des établissements, soit 2 470 associations dans la région). Dans un contexte qui évolue, les collaborations entre associations sportives se développent pour consolider les emplois, tels les groupements d'employeurs.

De plus en plus de travailleurs indépendants

La pratique sportive non fédérée se développe. Dans les Pays de la Loire, en 2015, 2 190 travailleurs indépendants non salariés exercent des activités du noyau du sport, contre 1 010 en 2008. L'augmentation est plus forte dans les Pays de la Loire qu'en France métropolitaine (+ 118 % entre 2008 et 2015 contre + 93 %). En 2015, 66 % des indépendants travaillent dans l'enseignement de disciplines sportives et 34 % dans d'autres activités liées au sport (gestion d'installations sportives, clubs de sport, centres de culture physique, etc.). L'activité indépendante est exercée pour l'essentiel par des entrepreneurs individuels ou des gérants de société à responsabilité limitée, affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. En 2015, 64 % des indépendants ont le statut de micro-entrepreneur. Les indépendants sont en moyenne plus âgés que les salariés, respectivement 42 ans contre 30 ans, marquant un début dans l'activité non salariée plus tardif.

Trois micro-entrepreneurs sur quatre sont pluriactifs

En 2015, les micro-entrepreneurs des Pays de la Loire sont plus souvent pluriactifs *(champ, sources et définitions)* qu'en France métropolitaine : 72 % cumulent activités salariée et non salariée, contre 67 % en France métropolitaine. Généralement plus faible dans la région, leur niveau de revenu d'activité non salariée peut les inciter à exercer un emploi salarié. En 2015, 50 % des micro-entrepreneurs gagnent entre

Encadré 1

Autour de la pratique du sport : une présence marquée de l'industrie

La voile et le nautisme représentent une des trois filières phares sportives des Pays de la Loire, en lien avec sa façade atlantique. Première région pour la construction de bateaux de plaisance, les 60 établissements de ce secteur d'activité emploient à eux seuls 48 % des salariés ligériens de l'amont du sport en 2015, soit 3 670 salariés. Deuxième spécificité industrielle, le secteur de la fabrication de vélos classe les Pays de la Loire au troisième rang des régions françaises pour l'emploi salarié, soit 350 salariés en 2015.

La vente d'articles de sport emploie un tiers des salariés de l'amont du sport dans la région en 2015. Le développement de l'usage du vélo peut favoriser les commerces de vente et de réparation de bicyclette. Les Pays de la Loire sont la deuxième région où les actifs pédalent le plus pour se rendre à leur travail, derrière le Grand Est.

En 2015, dans les Pays de la Loire, l'ensemble de l'amont de la filière sport emploie 7 560 salariés. La majorité travaille dans de grands établissements : les 20 plus gros établissements emploient 4 090 salariés, soit 54 % des salariés de l'amont du sport.

En 2015, l'amont de la filière sport dégage une richesse de 355 millions d'euros *(champ, sources et définitions)*. L'industrie participe à elle-seule à 70 % de la richesse dégagée *(figure 2)*, répartie sur 110 établissements, majoritairement dans l'industrie nautique, contre seulement 11 % en France métropolitaine. Ceci est lié à la présence de groupes, notamment *SPBI Bénéteau* en Vendée et la *Manufacture Française du Cycle* en Loire-Atlantique.

Les activités en amont sont plus concentrées et génératrices de valeur ajoutée que celles du noyau du sport. L'amont du sport dégage ainsi 59 % de la richesse de l'ensemble de la filière sport. Au total, avec une richesse évaluée à 601 millions d'euros, la filière sport dégage 0,9 % de la richesse régionale. Ce taux positionne la région au septième rang des régions françaises, juste après l'Occitanie et avant Grand Est et la Bretagne.

2 Dans l'amont du sport, 70 % de la richesse dégagée liée à l'industrie

Répartition de la richesse dégagée par l'amont de la filière sport par secteur d'activité en 2015 (en %)

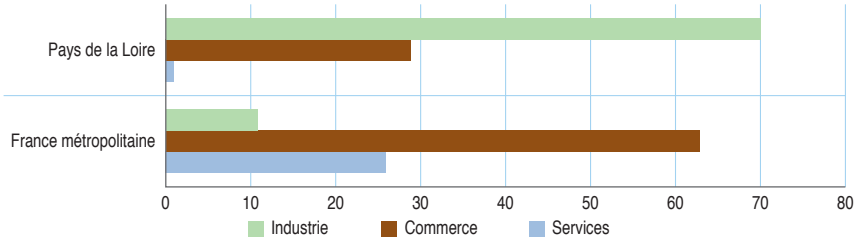

Lecture : dans l'amont du sport, 70 % de la richesse est dégagée par des établissements de l'industrie dans les Pays de la Loire, contre 11 % en France métropolitaine.
Champ : établissements de l'amont du sport.
Source : Insee, Fichier économique enrichi 2015.

3 La majorité du revenu des pluriactifs provient de l'activité salariée

Revenus nets mensuels moyens salarié et non salarié du noyau du sport en 2015 (en euros)

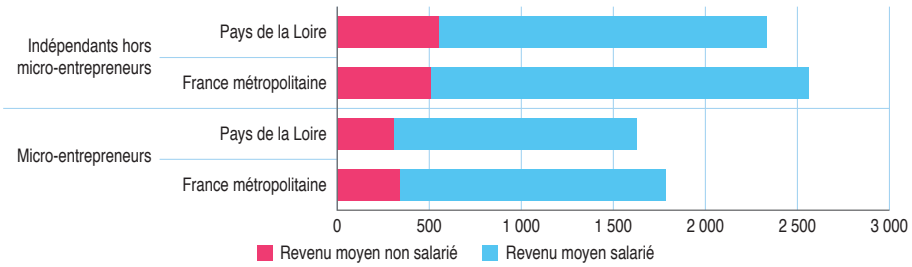

Lecture : en 2015, les indépendants hors micro-entrepreneurs dégagent un revenu net moyen non salarié de 560 euros dans les Pays de la Loire et 510 euros en France métropolitaine.
Champ : pluriactifs, c'est-à-dire personnes exerçant une activité non salariée dans le noyau du sport hors secteur agricole et une activité salariée (quel que soit le secteur) au 31 décembre.
Source : Insee, base non-salariés 2015, hors secteur agricole.

1 000 euros et 7 200 euros par an dans les Pays de la Loire, contre 1 300 euros à 8 000 euros par an en France métropolitaine. Parmi les micro-entrepreneurs pluriactifs, 43 % sont éducateurs sportifs en tant que salariés, les autres se répartissent dans de nombreux métiers liés ou non au sport. Le modèle économique tend à se diversifier avec l'apparition de nouvelles formes d'emplois, à la frontière entre le salariat et la gestion d'entreprise. S'installer sous le régime micro-entrepreneur peut constituer une première prise de contact avec le monde du travail indépendant.

Dans les Pays de la Loire, 34 % des travailleurs indépendants hors micro-entrepreneurs sont pluriactifs, soit deux fois moins que chez les micro-entrepreneurs. Ceci est à relier au fait que leurs revenus sont généralement plus élevés. Par ailleurs, la pluriactivité est moins fréquente dans la région (43 % en France métropolitaine). Les indépendants ligériens dégagent généralement des revenus plus élevés qu'en France métropolitaine. Cependant, les revenus sont plus dispersés qu'au niveau national. En effet, dans la région, quand un quart des indépendants hors micro-entrepreneurs a un revenu annuel inférieur à 6 400 euros, un quart dégage un revenu qui atteint plus de 25 100 euros net par an. L'écart de revenus est ainsi de 18 700 euros net par an dans les Pays de la Loire, contre 13 600 euros net en France métropolitaine.

La pluriactivité peut être temporaire, permettant de conserver son emploi salarié le temps de développer son activité non salariée et de s'assurer de sa rentabilité. Ainsi, parmi les indépendants qui ont commencé leur activité non salariée en 2014 ou 2015, 74 % sont parallèlement salariés, contre 45 % pour les indépendants installés depuis au moins 5 ans. Dans les Pays de la Loire comme en France métropolitaine, pour les pluriactifs, l'activité salariée constitue souvent l'activité principale : en moyenne, 80 % des revenus sont issus de l'activité salariée *(figure 3)*. Dans la région, le revenu net total moyen des pluriactifs est inférieur à celui de la France, en lien avec un niveau de revenu salarié moins élevé comme dans l'ensemble de l'économie ligérienne. À l'inverse, pour ces pluriactifs indépendants hors micro-entrepreneurs, le revenu moyen non salarié est plus élevé, 560 euros par mois en moyenne contre 510 euros en France métropolitaine. Ainsi, pour eux, le revenu non salarié contribue davantage au revenu total, soit 24 % contre 20 % en France métropolitaine.

La pratique sportive : l'univers des éducateurs sportifs

Au cœur des métiers du sport, les éducateurs sportifs exercent principalement dans la filière sport, en quasi-totalité dans le noyau : 72 % des 4 310 éducateurs sportifs en activité *(figure 4)*. Pour autant, la profession s'exerce également dans les associations multi-activités (11 % des éducateurs sportifs en 2015) ou encore dans les activités récréatives comme celles des parcs d'attractions ou des foires et salons (8 %).

En 2015, 7 150 salariés exercent un métier de l'animation, soit animateur socio-culturel soit directeur de centre socio-culturel et de loisirs. Cette profession s'exerce dans différents environnements : les salariés de l'animation sont davantage répartis dans d'autres secteurs d'activité de l'économie que les éducateurs sportifs. Seuls 5 % exercent dans la filière sport en 2015. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 33 % travaillent dans le secteur récréatif, 25 % dans l'hébergement et l'action sociale et 24 % dans les associations multi-activités.

4 Éducateur sportif : un métier exercé principalement dans la filière sport

Répartition des éducateurs sportifs et des directeurs et animateurs socio-culturels et de loisirs selon le secteur d'activité de leur établissement employeur en 2015 (en %)

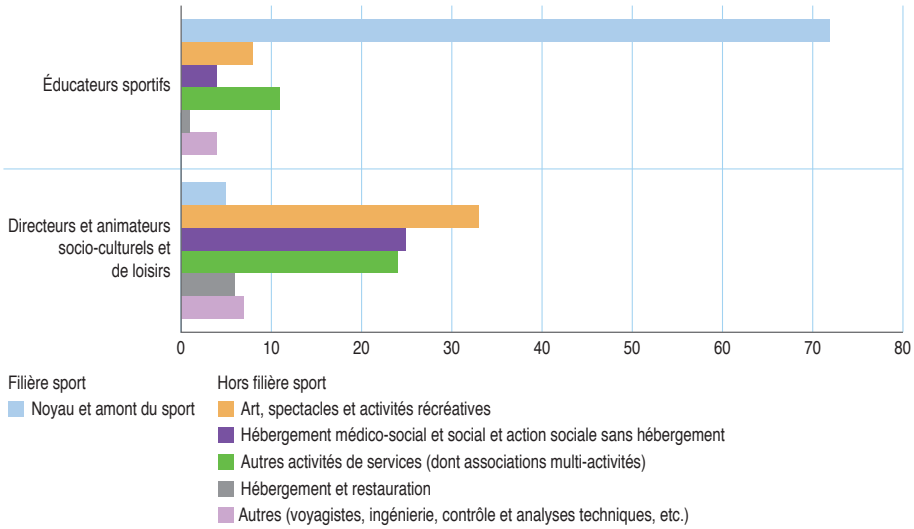

Lecture : dans les Pays de la Loire, 72 % des éducateurs sportifs travaillent dans la filière sport ; 11 % dans les autres activités de services (dont associations multi-activités).
Champ : emplois salariés (postes principaux), hors apprentis et stagiaires.
Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) 2015.

L'animation : des contrats saisonniers et plus courts

Fortement liés aux vacances scolaires, les besoins en animateurs et directeurs socio-culturels connaissent un pic lors des congés scolaires, notamment l'été : 18 % des postes d'animateurs et 20 % de ceux de directeurs débutent en juillet. La part de ces débuts de postes en juillet est plus élevée qu'en moyenne nationale (+ 2 points pour les animateurs et + 5 points pour les directeurs) : les besoins sont notamment liés au tourisme estival dans la région.

De par la saisonnalité de l'activité, les postes sont plus courts. Ainsi, parmi l'ensemble des postes des animateurs, la moitié dure moins de 42 jours et le volume d'heures de travail salarié s'élève à 90 heures par an, contre 315 jours et 810 heures pour l'ensemble des salariés de l'économie ligérienne. Par ailleurs, le salaire horaire net moyen des animateurs socio-culturels est de 10,1 euros en 2015, contre 12,8 euros dans l'ensemble de l'économie ligérienne. Ceci est notamment lié à la jeunesse relative des animateurs socio-culturels (29 ans en moyenne contre 39 ans dans l'ensemble de l'économie ligérienne).

Les contrats des directeurs de centres socio-culturels et de loisirs sont plus longs que ceux des animateurs, du fait de la gestion du centre en dehors de son ouverture. Les directeurs de centres socio-culturels, postes davantage qualifiés, sont mieux rémunérés. Leur salaire horaire net moyen est de 13,7 euros en 2015 dans les Pays de la Loire.

Encadré 2

Sport et animation : la moitié des salariés a deux contrats ou plus dans l'année

En 2015, dans les Pays de la Loire, 35 580 salariés ont exercé au moins une fois dans l'année un métier du sport ou de l'animation, soit en tant qu'emploi principal soit en tant qu'emploi complémentaire. En moyenne, ces salariés ont 2,1 contrats sur l'année. Certains d'entre eux ont occupé plusieurs postes dans l'année : par exemple, un emploi principal dans la fonction publique et des emplois complémentaires dans un métier du sport ou de l'animation. Les salariés de l'animation exercent davantage d'autres métiers que les salariés du sport : 34 % des salariés ont des contrats à la fois dans l'animation et dans un autre métier, tandis que 10 % ont des contrats dans le sport et dans un autre métier. Les autres métiers les plus fréquemment exercés par les salariés du sport ou de l'animation sont ceux d'agents des collectivités locales, d'employés de maison, d'assistantes maternelles et de formateurs.

Les éducateurs sportifs : deux saisons distinctes d'emploi

Rythmée par le calendrier scolaire, la pratique du sport est organisée selon deux saisons dans l'année. À la rentrée scolaire de septembre, les débuts de postes pour les éducateurs sportifs marquent des pics (800 postes débutent en septembre 2015, soit 7 % des postes d'éducateurs sportifs contre 450 débuts de postes en moyenne par mois en 2015) ainsi qu'au début des vacances d'été (950 postes débutent en juillet 2015, soit 8 % des postes d'éducateurs sportifs). Au contraire, à la fin de l'année scolaire et à l'occasion de la fin des vacances en août, les fins de postes s'accumulent (respectivement 680 et 1 040 fins de contrat, contre 380 en moyenne par mois). Comparable à l'ensemble des métiers des Pays de la Loire, le salaire horaire net moyen des éducateurs sportifs est de 12,7 euros. Les éducateurs sportifs ont des contrats plus longs que les animateurs. La moitié des postes d'éducateurs sportifs dure 220 jours ou plus et le volume horaire des contrats atteint 290 heures par an.

Si le secteur du sport se développe, il connaît des difficultés de recrutement, notamment pour les moniteurs de sport salariés dans les clubs sportifs : en 2015, Pôle emploi les classe dans les dix métiers où les difficultés de recrutement sont les plus importantes. ■

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire, en collaboration avec le Carif-Oref.

Champ, sources et définitions

Le périmètre statistique de la **filière sport** correspond à onze codes de la nomenclature d'activités française (NAF). Cette sélection est utilisée par le ministère des Sports pour évaluer le poids économique du sport au niveau national. Elle est décomposée d'une part entre cinq activités centrales, celles du **noyau du sport** (enseignement de disciplines sportives et de loisirs, clubs de sport, gestion d'installations sportives, centres de culture physique et autres activités liées au sport) et d'autre part six activités périphériques, celles de l'**amont du sport** (construction de bateaux de plaisance, etc.). D'autres activités participent à l'économie de la filière, comme la construction d'équipements, l'aménagement de terrains ou la fabrication et le commerce de véhicules. Cependant, les sources ne permettent pas de mesurer les emplois du sport dans ces activités : par exemple, les emplois liés aux sports mécaniques, activité phare des Pays de la Loire, font partie de l'ensemble de la filière automobile : ils ne sont pas intégrés à la filière sport.

Les **métiers du sport ou de l'animation** correspondent à trois professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les **éducateurs sportifs** exercent les métiers de moniteurs de sport, d'entraîneurs de sport, de guides de montagne ou d'instructeurs techniques. Les **métiers de l'animation** incluent les animateurs socio-culturels et de loisirs ainsi que les directeurs de centres socio-culturels et de loisirs.
La liste des activités (NAF) et des PCS figure sur *insee.fr* avec l'étude.

La source **Clap (Connaissance locale de l'appareil productif)** permet de dénombrer les établissements.
La **base non-salariés** permet d'analyser le cumul d'une activité non salariée et salariée. Sont considérés **pluriactifs** les non-salariés qui, en fin d'année, exercent à la fois une activité non salariée dans les activités du sport et une activité salariée (quel que soit le secteur d'activité).
Le **revenu d'activité des travailleurs indépendants (ou non-salariés)**, hors secteur agricole, correspond à la rémunération issue de leur activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG et CRDS). Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail.

L'emploi salarié est issu des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)**. Le **poste principal** d'un salarié est le poste le plus rémunérateur. Un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement. Dans cette étude, lorsque le terme de contrat est utilisé, il s'agit à chaque fois de poste tel que défini précédemment.
Dans le **fichier économique enrichi (FEE)**, la richesse dégagée par un établissement correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise ventilée entre ses différents établissements au prorata de sa masse salariale.

5 Sport et animation : un quart des salariés de la filière sport
Répartition des salariés selon leur métier et l'activité de l'établissement qui les emploie, en 2015 dans les Pays de la Loire

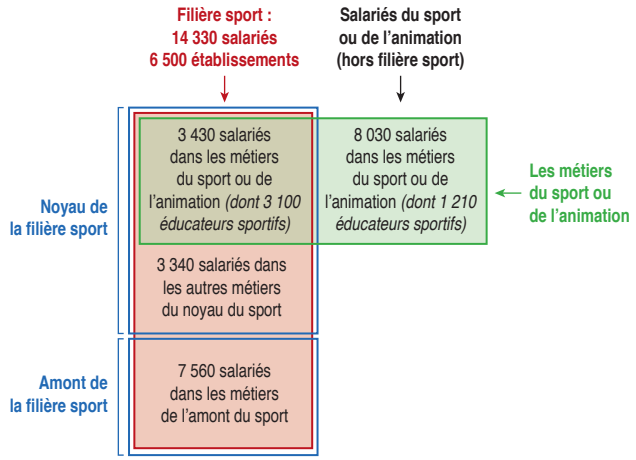

Lecture : en 2015, 6 770 salariés travaillent dans le noyau du sport : 3 430 exercent un métier du sport ou de l'animation et 3 340 un autre métier.
Champ : effectifs (postes principaux), hors apprentis et stagiaires.
Source : Insee, DADS 2015.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin
Rédactrice en chef
Anne-Gaël Mocaer
Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Décembre 2018

Pour en savoir plus

- Molinari M., *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, Céreq Enquêtes, n° 2, janvier 2018.
- *Les chiffres clés du sport et de l'animation*, Carif-Oref des Pays de la Loire, octobre 2016.
- *Le schéma du développement du sport en Pays de la Loire*, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, juin 2015.
- Legendre D. et Martineau D., *Les Pays de la Loire : une région très sportive, malgré quelques disparités territoriales*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 5, novembre 2014.

Insee
Mesurer pour comprendre